



## Véhicule de fonction - clause du contrat.

Par **ALEXADR**, le **09/12/2017** à **10:32**

Bonjour,

Dans le cadre de l'attribution d'une voiture de fonction, quels sont les points dont il faut s'assurer de la présence dans le contrat de travail et ce à quoi il faut faire attention ?

Puis-je demander à ce que le type du véhicule soit indiqué ? Ainsi que son âge ? Et son mode de renouvellement ?

Car me proposer une C1 de 5 ans que je dois garder jusqu'à la fin de mon contrat ne correspond pas au même équivalent salaire que pour une C4 neuve ou quasi-neuve que l'on change tous les 3-4 ans.

J'ai proposé la voiture de fonction en entretien pour que tout le monde s'y retrouve. Je fais donc une concession sur le salaire, mais je veux m'y retrouver en équivalent de salaire avec le véhicule et les conditions d'utilisation.

Merci.

Par **morobar**, le **09/12/2017** à **11:03**

Bonjour,

Vous avez à peu près identifié les points de controverse éventuels.

Vous pouvez vous inspirer du classement des véhicules selon les loueurs et négocier un âge et/ou un kilométrage limites impliquant un changement.

<https://www.sixt.fr/news/categories-location-vehicules/>